

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le lundi 2 décembre 2024 à 18 h. La présente séance s'est ouverte à 18 h.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Pier-Luc Laurin, M. Michel Morin, Mme Michèle Guay, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, madame Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale adjointe et trésorière, et Me Caroline Dion, greffière.

1.
1.1

26049-12-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

5.
5.1

26050-12-24

NOMINATION DU RESPONSABLE POUR PROCÉDER À L'ÉVALUATION DU FOURNISSEUR – CONTRAT TP-SP-2024-16 – TRAVAUX DE VIDANGE ET DE DISPOSITION DES BOUES DE L'ÉTANG NUMÉRO 1 DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, permet à la Ville de procéder à une évaluation de rendement relativement à l'exécution d'un contrat attribué par la Ville;



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

CONSIDÉRANT les exigences prévues au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé le contrat numéro TP-SP-2024-16 pour la vidange et la disposition des boues de l'étang numéro 1 de la station d'épuration des eaux usées;

Il est proposé par M. Michel Morin et résolu unanimement :

1. De nommer monsieur Jonathan Sirois, chef de division travaux publics, pour procéder à l'évaluation du fournisseur dans le cadre du contrat numéro TP-SP-2024-16 intitulé « Travaux de vidange et de disposition des boues de l'étang numéro 1 de la station d'épuration des eaux usées ».

12.

12.1

26051-12-24

NOMINATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT l'absence de Me Laurent Laberge au poste de directeur général;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu nommer une directrice générale pour accomplir tous les devoirs de la charge de ce poste pendant cette vacance;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil municipal, en date du 22 novembre 2024;

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement :

1. De nommer madame Catherine Nadeau-Jobin à titre de directrice générale par intérim, à compter du 25 novembre 2024, aux conditions prévues.
2. D'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à signer l'addenda au contrat de travail de madame Nadeau-Jobin, tel que présenté au conseil.

12.2

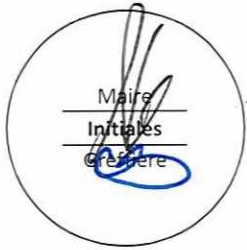
26052-12-24

NOMINATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT l'absence de Me Laurent Laberge au poste de directeur général;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Catherine Nadeau-Jobin au poste de directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu nommer une directrice générale adjointe par intérim pour accomplir tous les devoirs de la charge de ce poste pendant cette vacance;



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil municipal, en date du 25 novembre 2024;

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin et résolu unanimement :

1. De nommer madame Martine Rouette à titre de directrice générale adjointe par intérim, à compter du 2 décembre 2024, aux conditions prévues.
2. D'autoriser le maire et la directrice générale par intérim à signer l'addenda au contrat de travail de madame Rouette, tel que présenté au conseil.

26053-12-24

12.3

DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES ET DE L'INGÉNIERIE – ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la réorganisation de la Direction des infrastructures et de la Direction de l'ingénierie;

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Fortin, ingénieur agira à titre de directeur de la Direction des infrastructures et de l'ingénierie;

CONSIDÉRANT la recommandation de Me Laurent Laberge, directeur général;

Il est proposé par M. Michel Morin et résolu unanimement

1. D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant conjointement avec la directrice générale par intérim à signer un addenda au contrat de travail de monsieur Mario Fortin, ingénieur, afin de tenir compte des responsabilités accrues de sa charge à titre de directeur de la Direction des infrastructures et de l'ingénierie.

26054-12-24

12.4

CHEF DE DIVISION TRAVAUX PUBLICS – ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Direction des infrastructures et de l'ingénierie est composée de deux divisions, dont celle des travaux publics;

CONSIDÉRANT que monsieur Jonathan Sirois occupe actuellement la fonction de chef de division opérations;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réorganisation des directions des infrastructures et de l'ingénierie, monsieur Sirois agira à titre de chef de la



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

division travaux publics et aura une charge et des responsabilités accrues;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Fortin, ingénieur, directeur des infrastructures et de l'ingénierie et celle de Me Laurent Laberge, directeur général en date du 21 novembre 2024;

Il est proposé par M. Joey Leckman et résolu unanimement

1. D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant, conjointement avec la directrice générale par intérim, à signer un addenda au contrat de travail de monsieur Jonathan Sirois afin de refléter les charges et responsabilité accrue de ses fonction de chef de division travaux publics.

26055-12-24

12.5

NOMINATION – CHEF DE DIVISION INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de chef de division ingénierie;

CONSIDÉRANT la recommandation du Commission des ressources humaines et des affaires juridiques, en date du 22 novembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale par intérim, en date du 22 novembre 2024;

Il est proposé par M. Pierre Daigneault et résolu unanimement :

1. De nommer monsieur Emmanuel Dion à titre de chef de division ingénierie, à compter du 6 janvier 2025, aux conditions prévues.
2. D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant, conjointement avec la directrice générale par intérim, à signer le contrat de travail à intervenir.

26056-12-24

12.6

NOMINATION – AGENT DE COMMUNICATIONS GRAPHIQUES ET MULTIMÉDIAS

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste d'agent de communications graphiques et multimédias;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des ressources humaines et des affaires juridiques, en date du 22 novembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Martine Rouette, directrice des communications, en date du 22 novembre 2024;



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

Il est proposé par Mme Michèle Guay et résolu unanimement :

1. De nommer monsieur Éric Raymond à titre d'agent de communications graphiques et multimédias, à compter du 25 novembre 2024, aux conditions prévues.
2. D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant, conjointement avec la directrice générale par intérim, à signer le contrat de travail à intervenir.

26057-12-24 12.7 **NOMINATION – INGÉNIEUR JUNIOR, GESTION D'ACTIFS ET INNOVATIONS**

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste d'ingénieur junior, gestion d'actifs et innovations;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des ressources humaines et des affaires juridiques, en date du 22 novembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale par intérim, en date du 22 novembre 2024;

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement :

1. De nommer monsieur Louis-Félix Nantel à titre d'ingénieur junior, gestion d'actifs et innovations, à compter du 6 janvier 2025, aux conditions prévues.
2. D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant, conjointement avec la directrice générale par intérim, à signer le contrat à intervenir.

26058-12-24 12.8 **NOMINATION – COORDONNATRICE À L'URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de Coordinatrice à l'Urbanisme et Développement économique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines et des affaires juridiques, en date du 22 novembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale par intérim, en date du 26 novembre 2024;



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

Il est proposé par Mme Michèle Guay et résolu unanimement :

1. De nommer madame Sophie Bélanger à titre Coordinatrice à l'Urbanisme et Développement économique, à compter du 2 décembre 2024, aux conditions prévues.
2. D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant conjointement avec la directrice générale par intérim à signer le contrat à intervenir.

14.

14.1

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue à 18 h 23, conformément au règlement de régie interne, toutefois aucune personne n'est venue assister à la présente séance.

15.

15.1

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Aucun conseiller n'est intervenu.

16.


16.1

26059-12-24

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 18 h 24.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 26049-12-24 à 26059-12-24 contenues dans ce procès-verbal.



Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 26049-12-24 à 26059-12-24 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 2 décembre 2024.



Me Caroline Dion
Greffière